



Assurance
individuelle

Vous assurez votre auto, votre maison et votre vie. Et votre santé?

L'assurance maladies graves vous permet de recevoir une somme forfaitaire libre d'impôt à la suite d'un diagnostic d'une maladie couverte. Cette protection procure une sécurité financière pour vous et votre famille tout en vous permettant d'utiliser votre montant d'assurance à votre guise et de mettre l'accent sur votre rétablissement.

Peut-être vous dites-vous...

- Ça ne m'arrivera jamais
- J'ai déjà une couverture d'assurance avec mon employeur
- L'assurance maladie du gouvernement me couvrira
- J'ai assez d'économies

Vous vous reconnaissez? Personne n'aime imaginer qu'un membre de sa famille ou lui-même pourrait un jour tomber gravement malade, mais il faut se rendre à l'évidence : tout le monde est à risque, quel que soit son état de santé actuel ou son âge.

Si un membre de votre famille ou vous-même deviez recevoir un diagnostic de maladie grave demain...

Êtes-vous prêt pour :

- Des médicaments sur ordonnance non couverts par votre assurance maladie ni votre régime d'assurance collective
- Les congés sans solde pour prendre soin d'un proche malade
- La garde d'enfants ou les frais d'entretien pendant votre convalescence
- Votre hypothèque ou vos autres créances

La réalité est que la plupart d'entre nous ne sont tout simplement pas préparés pour faire face aux contraintes financières qui viennent avec le diagnostic d'une maladie grave.

SSQ Assurance est là pour vous aider!



Pour en savoir plus, contactez votre conseiller en sécurité financière ou visitez ssq.ca/assurance.

